

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 4 novembre 2021

Convocation : 26 octobre 2021 Date d'affichage : 4 novembre 2021

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt et un, le jeudi quatre novembre à dix-neuf heures trente à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Jean-Marc MORIN.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jean Marc MORIN
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	M. Cédric GRANDPERRET
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	M. Michel MAYA Mme Cécile CHUZEVILLE
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	Mme Chantal WALLUT
Commune de VEROSVRES	M. Éric MARTIN

Nombre de délégués en exercice : **25** Nombre de délégués présents : **21**
Absents excusés : Jean PIEBOURG

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Michel MAYA

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

MM. Olivier LORNE (Bourgvilain) - Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) – Gilles PARDON (Saint Léger Sous la Bussière), Christophe BALVAY (Trambly).

Présentation par le SIRTOM des nouvelles consignes de tri

En amont de la séance du Conseil communautaire, le SIRTOM et le SYTRAIVAL présentent les nouvelles consignes de tri. A compter du 1^{er} février 2022, tous les emballages vont pouvoir être triés. Tous les habitants recevront un courrier expliquant les nouvelles consignes de tri.

Des formations sont organisées pour les secrétaires de mairie : les inscriptions sont clôturées le 5/11 au soir.

Les enjeux nationaux d'ici 2025 sont rappelés :

- 75 % de déchets recyclés,
- Réduction de 15 % de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant à l'échéance 2030.

A partir de mars 2022, des ambassadeurs du tri seront chargés de sensibiliser les habitants.

Le nombre de bacs jaunes ainsi que les tournées seront adaptés selon les besoins.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Service Enfance Jeunesse - Hommage à Valérie COPIER

Le Président demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Valérie COPIER.

Puis il rend hommage au travail accompli par Valérie COPIER au sein du Service enfance jeunesse.

Une cellule psychologique a été mis en place pour les agents. Jean Marc MORIN, Thierry IGONNET et

Estelle VENET ont fait des échanges avec le personnel du service Enfance Jeunesse afin de l'accompagner.

3. Gouvernance – élection des vice-présidents

Suite à la démission le 29 septembre dernier de Mme Jocelyne BACQ de ses fonctions de Maire de la commune de Saint Point et de ses responsabilités de Vice-présidente chargée de « Petite enfance - Service Enfance Jeunesse », Jean Marc MORIN propose de renouveler les Vice-présidents et les délégations ainsi :

➤ 1^{er} vice-président chargé de « Petite enfance - Service Enfance Jeunesse »

M. Thierry IGONNET est seul candidat

➤ 2^{ème} vice-président chargé de « Assainissement et Eaux pluviales et urbanisme »

M. Rémy MARTINOT est seul candidat

➤ 3^{ème} vice-président chargé de « Voirie, Lac de Saint Point Lamartine et bâtiments communautaires »

M. Pierre LAPALUS est seul candidat

➤ 4^{ème} vice-président chargé de « Développement durable - Transition énergétique – Mobilité »

M. Cédric GRANDPERRET est seul candidat

Par ailleurs, il est proposé de désigner deux conseillers délégués :

1 Conseiller délégué au Tourisme - M. Gilles LAMETAIRIE est seul candidat

1 Conseillère déléguée au Social – Mme Fabienne PRUNOT est seule candidate

L'indemnité mensuelle proposée est de 300 € pour les deux. L'ensemble indemnitaire reste dans les limites budgétaires.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

➤ **ELIT** au 1^{er} tour :

• M. Thierry IGONNET 1^{er} vice-président chargé de « Petite enfance - Service Enfance Jeunesse »

• M. Rémy MARTINOT 2^{ème} vice-président chargé de « Assainissement et Eaux pluviales et urbanisme »

• M. Pierre LAPALUS 3^{ème} vice-président chargé de « Voirie, Lac de Saint Point Lamartine et bâtiments communautaires »

• M. Cédric GRANDPERRET 4^{ème} vice-président chargé de « Développement durable - Transition énergétique – mobilité »

➤ **FIXE** l'indemnité des 4 Vice-présidents à **15,40%** de l'indice brut terminal de la fonction publique, représentant une indemnité mensuelle brute estimée à 599,00€

➤ **ELIT** au 1^{er} tour M. Gilles LAMETAIRIE Conseiller délégué au Tourisme

➤ **ELIT** au 1^{er} tour Mme Fabienne PRUNOT Conseillère déléguée au Social

➤ **FIXE** l'indemnité des Conseillers délégués à **7,72%** de l'indice brut terminal de la fonction publique, représentant une indemnité mensuelle brute estimée à 300,00€

➤ **AUTORISE le Président** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Service Enfance Jeunesse

Thierry IGONNET informe de la mise en place d'un fonctionnement de transition du service en s'associant à l'équipe pour se donner le temps d'être à l'écoute.

Thierry IGONNET propose les orientations suivantes pour les mois à venir :

- Anticiper le départ de Virginie DOLICQUE en recrutant un agent début 2022 pour assurer sa formation,
- Besoin de moyens humains supplémentaires pour assurer l'accueil périscolaire à Pierreclos dont l'effectif augmente : proposition de signer une convention avec la commune pour la mise à disposition d'un agent jusqu'à la fin de l'année,
- Travaux de réhabilitation du bâtiment C et label écolo-crèche : le principe est de déployer, sur l'ensemble des micro-crèches du territoire, le travail de labellisation mené,
 - o Engagement financier : 7 300 €. Le personnel est prêt à s'engager dans cette démarche.
- Locaux du centre de loisirs : le matériel du centre de loisirs est régulièrement déplacé par les agents de l'agent dans différents locaux en fonction du nombre d'enfants accueillis. Il est proposé d'étudier la possibilité d'avoir un local, mis à disposition par la commune de Matour, afin que le service puisse disposer d'un lieu unique d'accueil,
- Convention Territoriale Globale (CTG) : les travaux seront présentés au prochain Conseil communautaire,
- Besoin d'avoir un élu référent sur tous les sites où des équipements du service sont présents.

Le Conseil communautaire approuve l'ensemble de ces propositions de travail.

5. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Le Président rappelle qu'un bureau d'études est mis à disposition par la Banque des territoires pour élaborer le CRTE. La Communauté de communes dispose de 29 jours d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Un COPIL du CRTE se tiendra le 9 novembre, 18h00 à Trambly.

6. Petites Villes de Demain

Suite au départ de Sandra ALEKSY, l'offre d'emploi est réparée.

Les entretiens de recrutement du chef de projet se dérouleront le 17 novembre prochain.

7. Aides à l'immobilier d'entreprise

a. SAS ZIEGER TERRASSEMENTS

Jean-Marc MORIN indique avoir été contacté par M. Franck ZIEGER, représentant légal de la SAS ZIEGER TERRASSEMENTS, pour la création d'une station de carburant et lavage des engins et véhicules d'un montant de **72 362 €HT** sur son site de la Zone d'Activités de Pari-gagné à Trambly. Cet équipement permettra la mise aux normes du stockage des carburants et optimisera le lavage des véhicules dans le respect de l'environnement.

Présentant le dossier, Jean-Marc MORIN propose d'attribuer l'aide communautaire forfaitaire de **3 000,00 €** à la SAS ZIEGER TERRASSEMENTS à Trambly (71520). Il n'y a pas d'aide bonifiée de 2 000,00 € au titre des critères de performances environnementales pour cet équipement.

Jean-Marc MORIN rappelle que l'entrepreneur s'engage à maintenir son activité et ses emplois sur place pendant 5 ans.

Le Conseil de Communauté, Oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer à la SAS ZIEGER TERRASSEMENTS à Trambly (71520), l'aide forfaitaire à l'immobilier d'entreprise des entreprises de **3 000,00 €** pour son projet d'investissement d'un montant de 72 362€ HT ;

➤ **DIT** que la dépense afférant à cette compétence statutaire sera affectée à l'article 6574 du budget général 2021.

b. Institut de Tramayes

Indiquant avoir reçu une demande d'aide exceptionnelle de l'association « Institut de Tramayes » à Tramayes (71520) pour l'achat et la réhabilitation d'un ensemble immobilier pour un montant de **301 499 €HT**, Jean-Marc MORIN demande à Michel MAYA, Maire de Tramayes de préciser ce dossier qui avait été présenté pour information au Conseil communautaire du 14 septembre dernier.

Michel MAYA indique avoir été contacté par 5 formateurs, dont deux qui habitent le territoire, pour créer à la rentrée 2022, un nouvel établissement d'enseignement supérieur privé à Tramayes avec un programme innovant comprenant des enseignements de niveau universitaire, une formation diplômante de 3 ans à la gestion des PME et l'apprentissage d'un métier manuel ou du maraîchage. Le projet avance rapidement.

L'Institut de Tramayes sollicite une aide à l'immobilier d'entreprise qui va permettre à l'association de bénéficier d'une aide importante de la Région Bourgogne Franche Comté.

La commune est prête à compléter d'un montant de 10 000,00 € l'aide de la Communauté de communes afin que l'association puisse bénéficier d'une aide régionale démultipliée.

Précisant que l'association a déposé le 30 septembre dernier son dossier de demande d'aide auprès de la Région sur le dispositif « Accélérateur à projets d'investissement ESS », Jean-Marc MORIN propose de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder une aide exceptionnelle de 15 000,00 € au titre de l'aide immobilier. Il rappelle que l'association s'engage à maintenir son activité et ses emplois sur place pendant 5 ans.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Institut de Tramayes » à Tramayes (71520), une aide à l'immobilier d'entreprise exceptionnelle de **15 000,00 €** pour son projet d'investissement d'un montant de 301 499 €HT ;
- **DIT** que la dépense afférant à cette compétence statutaire sera affectée à l'article 6574 du budget général 2021.

c. Sarl SEBAYAN

Jean-Marc MORIN indique avoir été contacté par M. Yannick POULET, co-gérant de la Sarl « SEBAYAN », pour son projet d'implantation de 8 mobil-home locatifs d'un montant de 164 630 €HT au camping Saint Point Lamartine.

Présentant le dossier, Jean-Marc MORIN propose d'attribuer l'aide communautaire forfaitaire de 3 000,00 € à la Sarl SEBAYAN pour ce dossier étudié par les services communautaires avec la Direction du Tourisme de la Région Bourgogne Franche Comté. Il n'y a pas d'aide bonifiée de 2 000,00 € au titre des critères de performances environnementales pour cet équipement.

Jean-Marc MORIN rappelle que l'entrepreneur s'engage à maintenir son activité et ses emplois sur place pendant 5 ans.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à la Sarl SEBAYAN, l'aide forfaitaire à l'immobilier d'entreprise de 3 000,00 € pour son projet d'investissement d'un montant de 164 630 €HT au Camping de Saint Point Lamartine ;
- **DIT** que la dépense afférant à cette compétence statutaire sera affectée à l'article 6574 du budget général 2021.

8. Manager de commerce

A ce jour, Sébastien VOET est chargé de l'animation de l'espace de coworking ainsi que de l'accompagnement des commerçants pour la mise en place du click & collect.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la Banque des territoires peut financer une partie d'un poste de manager de commerce afin de soutenir les activités commerciales du territoire.

Avec un agent à temps plein, le reste à charge pour la Communauté de communes serait de 14 000 €. Le Président demande si le territoire a besoin de redynamiser l'activité commerciale.

Il propose aux élus de réfléchir sur leurs besoins pour une prise de décision lors du prochain Conseil communautaire.

L'agent serait embauché dans le cadre d'un contrat de 2 ans.

Michel MAYA a été à la réunion de l'Union commerciale de Tramayes qui ne connaît pas le Click & collect.

Le Président précise qu'un travail important a été réalisé pour contacter tous les commerçants du territoire.

Le Président de l'Union commerciale de Tramayes, Michel DAVIOT, sera recontacté.

Thierry IGONNET s'interroge sur l'axe « dynamique commerciale ». Il pense que la Communauté de communes doit se positionner sur la dimension économique.

Philippe HILARION indique que les relations avec les commerçants sont délicates.

9. Structuration du service assainissement

Rémy MARTINOT rappelle le projet de création d'un service assainissement avec le recrutement d'un technicien pour assurer les missions suivantes :

- Pierreclos : 650 heures,
- Tramayes : 300 heures,
- Ensemble des lagunages : 735 heures

Un appel à candidature a été lancé et Rémy MARTINOT présente les trois candidatures reçues : une candidature correspond au profil souhaité.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le choix de la candidature proposée.

10. Redevance assainissement

M. Rémy Martinot – Vice-président rappelle que le Conseil communautaire a décidé :

- le 28 septembre 2017 de faire converger sur une période de 5 ans les tarifs de la redevance d'Assainissement Collectif, qui variaient sur le territoire pour la partie fixe de 25 € à 68,46 € et pour la partie variable de 0,80 € à 2,49 €, pour arriver initialement en 2022 à 68,00€ pour la partie fixe et 1,37€ pour la partie variable ;
- le 5 juillet 2021 de créer un service d'assainissement communautaire au **1^{er} janvier 2022 avec** financement du surcoût annuel de **43 463 €** par augmentation de la redevance d'assainissement.

Rémy MARTINOT indique également pour la commune de Pierreclos que :

- le réseau d'assainissement de la commune avec station à boues activées de 1 300EH est en Délégation de Service Public avec SUEZ jusqu'à fin 2021 ;
- les salaisons ont un tarifs spécifique (convention de déversement) en raison de leur consommation importante (13 000 m3) ;
- A partir de 2022, les parts fixe et variable du délégataire seront reprises comme parts de la Communauté de communes.

Après consultation de la commission assainissement, Rémy MARTINOT propose d'adopter les tarifs suivants pour 2022, et de faire converger les tarifs pour la commune de Pierreclos sur une période de 5 ans :

Communes	Part fixe 2021 en €	Part fixe 2022 proposée en €	Part variable 2021 en €	Part variable 2022 proposée en €
Ex CCMR	67,00	77,00	1,35	1,52
Bourgvilain	61,00	77,00	1,33	1,52
Tramayes	62,00	77,00	1,32	1,52
Saint Point	60,00	77,00	1,26	1,52
Serrières	71,00	77,00	1,27	1,52
Pierreclos part communale	14,34	77,00	1,47	2,35
Pierreclos part délégataire	55,35		1,03	
Pierreclos part salaisons	22,69	77,00	0,46	0,62
Pierreclos part délégataire	53,63		0,1592	

Les recettes dégagées par la redevance d'Assainissement Collectif doivent permettre d'assurer l'exploitation des stations, notamment celle de Pierreclos et les importants investissements à venir dans le cadre du contrat ZRR.

Le Conseil de Communauté, Oûi l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **FIXE** les tarifs de la redevance d'Assainissement Collectif pour l'année **2022** suivants :

Communes	Part fixe 2022 en €	Part variable 2022 en €
Ex CCMR	77,00	1,52
Bourgvilain	77,00	1,52
Tramayes	77,00	1,52
Saint Point	77,00	1,52
Serrières	77,00	1,52
Pierreclos part communale	77,00	2,35
Pierreclos part salaisons	77,00	0,62

➤ **DECIDE** de faire converger les tarifs pour la commune de Pierreclos sur une durée de 5 ans, suite à l'arrêt de la DSP avec SUEZ au 31 décembre 2021.

11. Contrôle des habitations

A ce jour, le coût du contrôle pour l'obtention d'un certificat de conformité de l'installation d'assainissement dans le cadre d'une vente d'un logement s'élève à 50 €. La commission propose de le faire évoluer pour le porter à 200 €.

Christian GIRAUD informe de l'évolution législative de 2021 qui rend obligatoire le certificat de conformité (article 63 de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021).

12. Adhésion au SPANC

Le Président demande à Rémy MARTINOT – Vice-président de présenter le dossier :

Rémy MARTINOT rappelle que :

- la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) dispose des compétences statutaires : « Assainissement », « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » et « GEMAPI » ;
- suite à l'étude sur le transfert de compétences réalisée par le Cabinet SECUNDO à Villeurbanne (69100) avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil communautaire a décidé le 5 juillet dernier la création d'un service d'assainissement communautaire au 1er janvier 2022, avec financement du surcoût de 43 463 € par une augmentation de la redevance d'assainissement ;
- la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier adhère au SPANC du Clunisois pour le « contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif » et mène en convention avec les Agences de l'Eau RMC et LB, un programme de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif sur son territoire.

Rémy Martinot indique que la priorité est l'Assainissement Collectif dont les enjeux financiers sont très importants en lien avec les compétences Eau et GEMAPI. Le Conseil communautaire avait décidé le 5 juillet dernier la création d'un service d'assainissement communautaire au 1er janvier 2022. L'embauche d'un technicien assainissement – eaux pluviales est en cours.

Après avis de la Commission assainissement, il est donc proposé de confirmer l'adhésion de la Communauté de communes au SPANC du Clunisois afin de travailler à la structuration du service assainissement collectif communautaire.

Le Conseil de Communauté, Oûï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que la priorité est l'Assainissement Collectif dont les enjeux financiers sont très importants pour la Communauté de communes en lien avec les compétences Eau et GEMAPI ;
- **CONFIRME** l'adhésion de la Communauté de communes au SPANC du Clunisois ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

13. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement

L'élaboration du RPQS est finalisée. Après discussion, les élus souhaitent l'étudier au prochain Conseil communautaire. Une fois validé, il sera déposé sur le site Internet de la Communauté de communes pour consultation.

14. Maison de santé de Tramayes et présence médicale sur le territoire

a. Médecins généralistes

Le Président informe d'une rencontre avec les médecins généralistes de la maison de santé de Tramayes. Le Président a également relancé le Président du Département sur une possibilité d'affecter un médecin salarié à Tramayes.

Au niveau financier, le départ des Docteurs MARTIN et JACQUET-BAH va engendrer une diminution des recettes avec deux loyers en moins par mois. Par ailleurs, les médecins, qui restent, sollicitent une subvention de 2 000 € par mois à la Communauté de communes afin de les aider à régler les charges de fonctionnement. Les médecins demandent également à occuper les 2 cabinets vacants en attendant la venue d'autres médecins.

Les élus demandent qu'un chiffrage détaillé du coût de cette demande pour la Communauté de communes soit présenté lors du prochain conseil communautaire. Par ailleurs, la demande de subvention de 2 000 € par mois sur un an est approuvée.

b. Cabinet dentaire

Le Président informe qu'un second dentiste souhaite s'installer à la Maison de santé de Tramayes. Il demande la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un second cabinet. Un devis a été présenté pour un montant de 50 000 €. Des artisans vont être contactés pour avoir d'autres offres. Une augmentation du loyer sera appliquée.

15. PLUi

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport. Les remarques seront étudiées avec le cabinet LATITUDE le 5 novembre 2021.

16. SCOT

L'avis des élus concernant le PADD a été exposé lors de la dernière réunion du SCOT. Le PETR va étudier les remarques des élus de la Communauté de communes.

17. Projet de territoire du PETR

Le Président expose que :

- dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération à fiscalité propre qui le composent, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) doit réviser son projet de territoire dans les mêmes conditions que pour l'élaboration ;
- le projet de territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne a été adopté fin 2019 par les Conseils communautaires des 4 intercommunalités qui le composent, dont la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.
- le projet de territoire actualisé suite aux modifications apportées, notamment en pages 43 – 48 et 62 a été adopté par le Conseil communautaire le 14 septembre dernier,

Il est proposé d'autoriser le Président à signer avec le PETR Mâconnais Sud Bourgogne une convention précisant la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Conseil de Communauté, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE le Président** à signer avec le PETR Mâconnais Sud Bourgogne la convention précisant la mise en œuvre du projet de territoire

18. Autorisations d'urbanisme

Rémy MARTINOT propose de faire une réunion avec les secrétaires de mairie pour établir des réponses types concernant l'assainissement.

Le Président souhaite organiser également une réunion générale sur l'urbanisme afin d'améliorer et harmoniser la gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Michel MAYA demande que la dématérialisation des demandes d'urbanisme soit également traitée.

19. Groupe scolaire de la Noue

Le Président rappelle que le Conseil communautaire a :

- Approuvé le 15 novembre 2017 la construction par la Communauté de communes d'un groupe scolaire à Brandon pour les communes du secteur de la Noue pour un montant estimé à 2,5 millions d'€HT, hors coût d'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ;
- Sélectionné le 16 août 2018 le cabinet Mireille ROULLEAU à Dompierre les Ormes (71520) pour assurer la Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité, ainsi que l'ensemble des études de sols, extension des réseaux et prestations diverses moyennant un forfait de rémunération de 218 500 € HT ;
- Donné délégation, conformément aux articles L 2122-21 et 5211-2 du CGCT, au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés ;
- Sélectionné le 17 juillet 2019 les offres suivantes :

Lots	Entreprises attributaires	Montant en € HT
1 TERRASSEMENT GENERAUX – VRD	EURL BARRAUD Gael à CHANGY (71120)	180 636,75
2 GROS ŒUVRE	SAS MACONNERIE MORAS à PARAY LE MONIAL (71600)	594 000,00
3 CHARPENTE BOIS – COUVERTURE – ZINGUERIE	SAS PIGUET Alain à SANCE (71000)	178 922,77
4 ETANCHEITE	DAZY SARL à REPLONGES (01750)	78 499,98
5 MENUISERIES ALUMINIUM - SERRURERIE	DESROCHES Sarl à SIVIGNON (71220)	24 019,00
6 MENUISERIES EXTERIEURES/INTERIEURES BOIS	SARL LAFFAY à ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE (71520)	340 000,00
7 PLATRERIE – PEINTURE	SARL TRADI-FACADE à PARAY LE MONIAL (71600)	140 003,08
8 PEINTURE DE FACADES	SMPP à ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE (71710)	28 069,00
9 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES	BONGLET SA à LONS LE SAUNIER (39001)	24 781,67
10 CARRELAGE – FAIENCES	SARL VOUILLON Benjamin à MATOUR (71520)	78 243,30
11 REVETEMENTS SOLS SOUPLES	PARAY LINO à PARAY LE MONIAL (71600)	25 834,70
12 ELEVATEUR PMR	ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY à CHARNAY LES MACON (71850)	17 905,00
13 ELECTRICITE	DUCLUT et Fils Sarl à FEILLENS (01570)	84 908,63
14 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	Sarl LESPINASSE à BELMONT (42670)	281 000,08
15 EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAIQUES	ALHENA à ST MAURICE LES CHATEAUNEUF (71740)	25 429,09
16 EQUIPEMENTS DE CUISINE	CUNY PROFESSIONNEL à BOURG EN BRESSE (01000)	53 675,00
17 ESPACES VERTS – CLOTURES	CHAPEY PAYSAGISTE à BLANZY (71450)	12 226,18
Total		2 168 154,23

Le Président expose que :

- l'article 36 de la loi n° 2009-179 a simplifié la réglementation relative aux avenants concernant les marchés **à procédure adaptée** qui n'ont plus à être soumis préalablement à la Commission d'Appel d'Offres (article L 1414-4 du CGCT) ;
- l'article L 2194-1 du code de la commande publique indique qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications ne sont pas substantielles (art 5) ou sont de faible montant (art 6).

Le Président présente les lots concernés par une modification de marché au titre de ces 2 articles :

Entreprises	Marché initial en € HT	marché actualisé en € HT	% écart	Précision
Lot 1 - BARRAUD TP - CHANGY	180 636,75	183 846,65	1,78%	Finitions supplémentaires sur voie d'accès
LOT 2 - MORAIS SAS - PARAY	594 000,00	595 780,00	0,30%	TP supplémentaire demandé par Bureau CT – Déplacement local poubelles pour conformité à réglementation
LOT 3 - PIGUET SAS - SANCE	178 922,77	175 991,77	-1,64%	Suppression crochets de service
LOT 6 - LAFFAY SARL - ST LEGER	340 000,00	341 915,00	0,56%	Supplément rayonnages
LOT 7 - TRADIFACADE SARL - PARAY LE MONIAL	140 003,08	137 003,08	-2,14%	Décision de ne pas peindre la sous façade
LOT 11 - PARAY LINO - PARAY LE MONIAL	25 834,70	23 948,00	-7,30%	Diminution surface barrière anti humidité (non compatibilité avec plancher chauffant)
LOT 12 - ARATAL - CHARNAY	17 905,00	16 418,73	-8,30%	Choix d'une couleur standard
LOT 13 - DUCLUT ET FILS - FEILLENS	84 908,63	90 025,80	6,03%	Ajout alimentations électriques pour sèches mains – pose prises supplémentaires – supplément four électrique – Ajout alimentation volets roulants
LOT 14 - LESPINASSE SARL - BELMONT	281 000,08	300 744,02	7,03%	Choix de sèches mains à la place de distributeurs papier – ajout circuit à glycoler
LOT 15 - ALHENA - ST MAURICE LES CHATEAUNEUF	25 429,09	22 429,09	-11,80%	Remplacement panneau informatif par page WEB
LOT 16 - CUNY PROFESSIONNEL - BOURG EN BESSE	53 675,00	53 803,80	0,24%	Remplacement armoire froide défectueuse

Le Président expose que :

- l'article R 2194-2 du code de la commande publique indique que le marché peut être modifié, sous réserve de respecter la limite de 50% du montant initial fixé à l'article R 2194-3 du même code, lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques ;

Le Président présente les 3 lots concernés par une modification de marché au titre de cet article :

Entreprises	Marché initial en € HT	marché actualisé en € HT	% écart	Précision
LOT 5 - DESROCHES SARL - SIVIGNON	24 019,00	28 144,00	17,17%	Modification porte accès à la chaufferie et porte local poubelle - Modification dessin portail – Ajout lisses sur mains courantes pour petits enfants
LOT 8 - SMPP - ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE	28 069,00	40 071,75	42,76%	Pour renforcer la pérennité de la finition, remplacement du revêtement décoratif D2 par une passe de finition RPE dont la réalisation est plus complexe et nécessite deux passes
LOT 17 - CHAPEY PAYSAGISTE - BLANZY	12 226,18	16 820,78	37,58%	Ajout soubassement béton - Nouvel accès pour permettre entrée supplémentaire dans le bâtiment mutualisée avec garderie périscolaire

Après imputation de ces modifications de marchés, le président indique que le montant actualisé des travaux pour cette opération s'établit à : **2 208 467,42** en hausse de 1,86%.

Le Conseil de Communauté, Oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d'approuver les modifications de marchés sus- indiquées portant le montant actualisé des travaux relatif à la construction du groupe scolaire à **2 208 467,42** en hausse de 1,86% ;
- ⇒ **RAPPELLE** que le président a reçu délégation par délibération n° 2020-44 pour toute décision relative aux marchés et à leurs avenants d'un montant maximal de 90 000,00 €HT ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les devis, actes d'engagement et tous documents correspondants à ces marchés de travaux actualisés.

20. Bâtiment C

Le Président informe que la Préfecture n'a pas donné de réponse concernant la demande de transfert de la DSIL.

Michel MAYA demande s'il peut avoir une réponse avant le conseil municipal de vendredi prochain. Il indique également que la demande de subvention EFFILOGIS doit être déposée rapidement.

Le Président relance les services de la Préfecture.

21. Signalétique touristique

L'ensemble des données communales ont été transmises à PIC BOIS.

22. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Avenant

Cédric GRANDPERRET présente l'avenant au marché de suivi et d'animation de l'OPAH.

Début septembre 2021, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Mâconnais Sud Bourgogne est devenue porte d'entrée unique pour toutes les questions de rénovation énergétique sur le territoire car elle a été référencée Espace Conseil FAIRE.

La PTRE a également reçu l'avis favorable du Conseil Régional pour être intégrée, pour une durée de 3 ans, à la démarche Effilogis-maison individuelle, un dispositif ayant pour objectif d'encourager les particuliers à aller vers une rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Du fait de ce surcroît d'activité de la PTRE et afin de rendre plus lisible le parcours d'accompagnement pour les ménages du territoire, l'organisation des permanences de l'OPAH a été revue.

La PTRE ne fait plus de permanences sans rendez-vous sur le territoire de la Communauté de communes.

Elle assure une permanence téléphonique régulière quatre demi-journées par semaine. Si une réponse téléphonique est suffisante (explications sur les demandes d'aides, explications techniques simples, etc.), le conseiller répond aux questions en direct et/ou par mail. Si les particuliers en ont besoin, un rendez-vous physique peut être prévu aux lieux et horaires des anciennes permanences, à Tramayes et Matour.

Lorsque cela est pertinent, la PTRE oriente les ménages vers SOLIHA qui traite les dossiers dans le cadre de l'OPAH.

Ainsi, les missions de coordination, assistance et réunions sont modifiées et le montant du marché passe de 93 240 € H.T. à 85 710 € H.T. soit - 7 530 € H.T.

S'agissant des demandes d'aide OPAH, les propriétaires bailleurs du territoire ne présentent pas de dossier.

Cédric GRANDPERRET demande si une campagne de communication doit être relancée.

Thierry IGONNET s'interroge sur la prolongation de l'OPAH. Une reconduction d'une année est possible.

Le sujet sera présenté au prochain conseil communautaire.

23. Subvention d'équipement pour réhabilitation du bâtiment de l'école de Germolles sur Grosne

Le Président expose que, conformément à l'article L 5214-16-V du CGCT, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier peut verser des subventions d'équipement par fond de concours aux communes membres, afin de financer des dépenses d'investissement liées à un équipement, c'est-à-dire une immobilisation corporelle. La subvention d'équipement ne peut servir au financement de dépenses de fonctionnement.

Indiquant avoir une demande d'aide exceptionnelle de Germolles S/Grosne, le Président demande à M.

Hervé JOSEPH, délégué communautaire de cette commune de présenter le dossier.

Hervé JOSEPH indique que le bâtiment de l'école nécessite en urgence des travaux de réhabilitation pour un montant estimé à 40 000,00 €HT pour le remettre aux normes et permettre de relouer l'appartement communal en location. Le budget étant important pour les finances communales, il sollicite en conséquence une aide maximale de la Communauté de communes.

Le Conseil de Communauté, Oûï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équipement de 15 000,00 € à la commune de Germolles S/Grosne pour la réhabilitation du bâtiment de l'école ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

24. Commissions thématiques

a. Voirie

Pierre LAPALUS informe qu'une réunion sera organisée fin novembre pour faire le point sur les travaux réalisés et travailler sur le prochain marché public.

Cédric GRANDPERRET informe de la mauvaise qualité de l'enrobé à froid livré dernièrement.

b. Jeux de St Point

Un devis est en cours de réalisation pour le remplacement des jeux du lac de Saint-Point.

c. Lac de St Point

Pierre LAPALUS informe qu'une plantation d'arbres fruitiers sera réalisée le 29 novembre par Marcel EBERHARDT avec l'aide d'élèves de l'école de Davayé.

S'agissant de la tondeuse, l'achat sera réalisé au retour de l'agent technique.

Philippe HILARION propose de faire appel à un ESAT pour l'entretien du site.

Le Président informe que la taxe foncière du camping vient d'être facturée.

d. Développement économique

S'agissant du Forum des recruteurs qui s'est tenu le 22 octobre dernier, le Président indique que l'événement a remporté un franc succès. Les entreprises du territoire ont montré un grand intérêt pour ce forum.

Eric MARTIN rappelle la nécessité de porter le message politique du besoin de logements pour l'accueil de la main d'œuvre.

25. Sites Internet

Eric MARTIN remercie Isabelle BOUVIER-BOILEAU pour l'accompagnement des communes à la réalisation de leur site Internet.

26. Questions diverses

- MARPA :
 - a. le problème de chauffage est en cours de résolution,
 - b. Avenant à la convention : 760 à 795 € pour intégrer le coût de la taxe foncière
- Visite du Préfet : le Président informe de la venue de Monsieur le Préfet le 14 décembre prochain,
- Un repas avec les élus communautaires sera organisé le 21 janvier à Trivy.
- Jean-Noël BERNARD informe de sa participation à une réunion sur l'ambroisie dont le déploiement croissant sur notre territoire représente une problématique.
- Prochaine séance : Isabelle BOUVIER-BOILEAU viendra faire un point sur les projets de site Internet.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15